



## PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 19/05/2021

### **LE PREFET DE LA SARTHE COMMUNIQUE : LA DEUXIEME ETAPE DE LA STRATEGIE DE REOUVERTURE DES ACTIVITES EST ENTREE EN VIGUEUR**

La stratégie, en quatre étapes, de réouverture progressive des activités a été exposée par le président de la République le 28 avril dernier.

La première étape s'était ouverte le 3 mai 2021. Elle a marqué la fin des attestations dérogatoires en journée et des restrictions de déplacement interrégionaux ou à plus de 10 kms. Mais elle avait maintenu de 19h00 à 6h00 la mesure de couvre-feu.

**La deuxième étape a été lancée ce matin.** Le décret n°2021-606 du 18 mai 2021 organise juridiquement la réouverture des établissements recevant du public (ERP) et les activités concernées.

Les règles correspondantes, ainsi que les protocoles sanitaires applicables et concertés avec les différents secteurs d'activité, sont disponibles par le biais du lien suivant : <http://www.sarthe.gouv.fr/covid-19-nouvelles-mesures-de-lutte-contre-l-a4923.html>

Il est également souligné que si le décret susvisé maintient **un couvre-feu** sur l'ensemble du territoire national, ce dernier est dorénavant fixé de **21h00** à 06h00.

En outre, **pour contribuer à freiner la circulation du virus dans le département de la Sarthe** (dont le taux d'incidence en population générale reste encore nettement supérieur à la moyenne nationale et régionale) **deux mesures ont été prolongées** par arrêté préfectoral jusqu'au 8 juin 2021 inclus :

- **les activités de livraison à domicile sont interdites (désormais entre 00h00 et 06h00)**, dans l'ensemble des communes du département.
- **la consommation d'alcool est interdite sur les voies et espaces publics, dans les parcs et jardins publics, aux abords, accessibles au public, des lacs, plans d'eau et rivières**, dans l'ensemble des communes du département.
- pour mémoire, il est précisé que **l'arrêté préfectoral portant obligation du port du masque dans l'espace public dans l'ensemble des communes du département reste applicable à ce stade jusqu'au 9 juin 2021.**

Il est rappelé que pour fonctionner efficacement, toute stratégie de réouverture progressive des activités repose sur la responsabilité de chacune et de chacun des sarthois. La prudence reste en effet de mise pour continuer à lutter contre le virus et pallier un éventuel rebond de ce dernier.

Plus que jamais respectons les gestes barrières et la stratégie : tester, alerter, protéger.